

Etang d'Amel



Objectif : Protéger de manière pérenne les zones humides de la Petite Woëvre, et en particulier l'Etang d'Amel, afin d'y mettre en place une gestion adaptée.

Acquéreur : Conservatoire des Sites lorrains

Surface : 143 ha

Montant des acquisitions : 900 000 euros

Plan de financement :

Europe (programme Life) :	42,7%
Ministère de l'Environnement :	29,3%
Agence de l'Eau :	2,2%
Conseil Régional de Lorraine :	9,3%
Conseil Général de Meuse :	6,5%

Contexte :

Un secteur d'un grand intérêt biologique...

Les zones humides de la Petite-Woëvre représentent un immense complexe de près de 30 000 ha qui s'étend du secteur de l'Etang de Lachaussé à la zone d'étangs de la Forêt de la Reine, en passant par le Lac de Madine.

Ces zones sont classées à de nombreux titres en raison du caractère exceptionnel de la faune et de la flore qu'elles abritent et qui présentent un intérêt national voire international. Ces milieux, très diversifiés, hébergent une avifaune elle aussi d'un grand intérêt (Butor étoilé, Héron pourpré,...), ainsi que de nombreuses chauves-souris (Murin de Daubenton,...), amphibiens (Triton crêté, Rainette verte) et insectes (Leucorrhine à gros thorax, Leucorrhine à large queue, Aigrion de Mercure, ...)

...et fonctionnel...

Cette mosaïque d'étangs d'une surface totale de 3 500 ha, de marais, de prairies humides dans la plaine argileuse de la Woëvre constitue les têtes de bassins versants de nombreux cours d'eau, affluents directs de la Moselle ou de l'Orne (Yron, Rupt de Mad, Esch, Terrouin,...). A ce titre, ces zones humides jouent un rôle primordial dans le fonctionnement de ces bassins versants, tant au niveau biologique qu'hydraulique.

...mais menacé à très court terme.

En effet, l'intensification des pratiques agricoles et piscicoles ou l'abandon de pratiques d'entretien des étangs menacent ce secteur, ainsi que les milieux et les espèces présents (assèchement des étangs, aménagements piscicoles, drainage...).

(A titre d'exemple, un des sites de ce secteur, l'Étang Girondel, a subi de fortes dégradations : partiellement mis à sec, il a ensuite été retourné et cultivé en maïs.)



L'exemple de l'étang d'Amel

Étang d'Amel – roselières et saulaies

Parmi ces nombreuses zones humides se trouve l'Étang d'Amel, d'une surface de 108 ha.

Cet étang, toujours en eau, présente un intérêt écologique exceptionnel. Il a ainsi été identifié comme zone humide prioritaire au titre du SDAGE, et inclus dans divers inventaires du patrimoine naturel (Natura 2000, site ZPS, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles).

Son bassin versant, d'une superficie d'environ 11 km², est essentiellement composé de zones agricoles où dominent les cultures. Cet étang est alimenté par le ruisseau de Senon, par la nappe phréatique et par un réseau karstique assez complexe, et notamment par deux puits. Ceci implique une forte vulnérabilité en raison des apports importants de matières en suspension, principalement de limons agricoles, et de divers produits agricoles polluants, et des temps de transfert très court.

Ce site abrite une grande biodiversité, tant au niveau des habitats (présence de roselières très développées), que de la faune et de la flore. Ainsi, y ont été recensés, entre autres : le Héron pourpré, le Butor étoilé, le Busard des roseaux, le Martin pêcheur, le Milan royal, le Chat forestier, les tritons alpestre, crêté, ponctué et palmé, la Salamandre, de même qu'une grande diversité d'insectes. Concernant la flore, on y trouve entre autres la Grande douve (renoncule protégée au niveau national) et diverses espèces protégées au niveau régional.

Enjeux et Objectifs :

Préserver la diversité biologique et écologique de l'Étang d'Amel et protéger la qualité de la ressource en eau en :

- assurant la pérennité de ces milieux humides dans le temps en les protégeant de probables dégradations,
- permettant la gestion à long terme de cette zone pour maintenir durablement sa biodiversité et son fonctionnement naturel, par le biais d'un plan de gestion notamment.

Modalités de l'opération

Pour protéger les zones humides de la Petite Woëvre, le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Conservatoire des Sites Lorrains ont mis en place un programme ACNAT « Sauvegarde des zones humides de la Petite Woëvre », qui a permis l'acquisition par le CSL d'un domaine de 143 ha comprenant l'étang d'Amel (108 ha) ainsi que les prairies humides adjacentes (27 ha), à des fins de protection du patrimoine naturel. Le coût de cette acquisition s'élève à 900 000 euros environ.

Réalisation et résultats :

Le Conservatoire des Sites Lorrains possède le site de l'étang d'Amel (143 ha) depuis juillet 1997. L'étang est actuellement géré par pisciculture extensive et pêché annuellement. Un plan de gestion a été élaboré, et divers suivis et études ont été mis en place, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine et la Ligue pour la Protection des Oiseaux notamment, concernant les amphibiens et reptiles, les odonates, les hérons paludicoles, ... Un programme de suivi de l'évolution des roselières a aussi été mis en oeuvre.



Vue générale sur l'étang d'Amel (zones prairiales, roselières et surface en eau)

Le Conservatoire des Sites Lorrains envisage aussi de réaliser une étude du fonctionnement écologique de l'étang, et notamment sur le volet hydrologique (alimentation en eau, fluctuations des niveaux d'eau, capacité en eau, qualité physico-chimique des eaux...), de façon à établir un diagnostic et à définir les actions à mettre en oeuvre. Des travaux de réouverture des roselières, en cours d'atterrissement, voire un assec, seront peut-être à prévoir.

Le CSL a d'autre part engagé une action forte de sensibilisation des agriculteurs présents sur le bassin versant de l'étang, de façon à favoriser la mise en place et le retour de zones prairiales afin d'améliorer la qualité des eaux alimentant l'étang.

D'autre part, un partenariat a été mis en place entre le Conservatoire des Sites Lorrains et la Chambre d'Agriculture de la Meuse, dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs Natura 2000.

L'Etang d'Amel devrait aussi faire l'objet d'ici peu d'un classement en Réserve Naturelle Régionale, afin de renforcer encore sa protection.

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse
Conseil Régional de Lorraine
Conseil Général de la Meuse
Conservatoire des Sites Lorrains
Parc Naturel Régional de Lorraine